



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 76 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions

adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

Comité consultatif pour les questions de désarmement

Travaux du Comité consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le Comité consultatif pour les questions de désarmement a tenu ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions à New York du 31 janvier au 2 février 2000 et à Genève du 5 au 7 juillet 2000, respectivement. À sa première session, le Conseil a souligné qu'il importait au plus haut point de ne pas se démobiliser face aux dangers, graves et nouveaux, qui menaçaient la sécurité internationale tels que la nouvelle importance accordée aux armes nucléaires dans les doctrines militaires, la prolifération des missiles et le déploiement potentiel de systèmes nationaux de défenses antimissiles. À cette fin, le Conseil a recommandé de faire faire une étude sur l'éducation et la formation pour le désarmement et la non-prolifération et a élaboré un projet de mandat pour cette étude.

Le Conseil a examiné les perspectives de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (avril/mai 2000) et la signification de l'adoption du Document final de la Conférence [NPT/CONF.2000/28 (Parts I-IV)]. En examinant la question de la prolifération des armes légères à la lumière de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Conseil a clarifié plusieurs des objectifs de la réunion. À sa session de juillet, il a commencé à examiner la question de la révolution dans les affaires militaires, question à laquelle il continuera de s'intéresser lors de futures réunions. Le présent rapport contient un résumé des débats du Conseil. Suite

* A/55/150 et Corr.1 et 2.

** Le présent rapport passe en revue les résultats de deux sessions du Comité consultatif (31 janvier-2 février et 5-7 juillet 2000).

à la résolution 54/54 K de l'Assemblée générale, le Conseil a transmis au Secrétaire général « des informations sur les mesures particulières qui réduiraient sensiblement le risque de guerre nucléaire », et proposé quatre mesures prioritaires permettant de diminuer la menace nucléaire. Un résumé de ce débat figure dans un rapport distinct (A/55/324) soumis à l'Assemblée générale. En sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), le Conseil a approuvé la présentation à l'Assemblée du rapport de la Directrice de l'Institut sur ses activités de juillet 1999 à juillet 2000 ainsi que le programme de travail et le budget pour 2001 (voir A/55/267).

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions de désarmement* a tenu ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions à New York, du 31 janvier au 2 février 2000, et à Genève du 5 au 7 juillet 2000, respectivement. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 38/183 O de l'Assemblée générale du 20 décembre 1983. Le rapport du Conseil sur ses activités en tant que Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a été présenté dans un document distinct (A/55/267). Les « informations » fournies par le Conseil à la suite de la demande faite dans la résolution 54/54 K de l'Assemblée générale du 1er décembre 1999 intitulée « Désarmement général et complet : réduction du danger nucléaire » figurent dans un rapport distinct du Secrétaire général (A/55/324).

2. Les deux sessions du Conseil tenues en 2000 ont été présidées par M. Miguel Marín Bosch, Consul général du Mexique à Barcelone.

3. On trouvera ci-après les principaux points soulevés au cours des délibérations du Conseil lors des deux sessions ainsi que certaines recommandations que celui-ci a communiquées au Secrétaire général.

A. Questions nucléaires

4. Au cours de sa trente-quatrième session, le Conseil a principalement évoqué la nécessité de lutter contre la démobilisation, voire l'apathie, de l'opinion publique et des gouvernements à l'encontre des menaces de plus en plus graves qui pèsent sur la sécurité internationale, notamment une nouvelle course aux armements dont la dernière manifestation laissait entrevoir la possibilité d'une course aux missiles balistiques offensifs. La prolifération des systèmes de défenses antimissiles balistiques déséquilibrerait la stabilité stratégique des 50 dernières années fondée sur la dissuasion nucléaire. Bien que fondamentalement viciée, la doctrine consistant à compter sur la capacité de destruction mutuelle assurée des principaux États dotés d'armes nucléaires et la capacité des autres puissances nucléaires d'infliger des dommages intolérables à un adversaire avait pour objectif de garantir, dans une

certaine mesure, qu'il ne serait jamais fait usage de ces armes de destruction massive. L'on devrait, en priorité, chercher à réduire la menace nucléaire tout en maintenant la stabilité stratégique. Il ne semblait certainement guère logique d'invoquer les questions de sécurité pour justifier l'extension de cette menace. Le démantèlement éventuel des dispositifs stratégiques actuels de sécurité en faveur d'un système par lequel chaque État chercherait à assurer son invulnérabilité mènerait, selon l'un des membres du Comité, à « l'anarchie nucléaire ». Par ailleurs, la prolifération des missiles, qui est à la fois la cause et l'effet de la crise actuelle, constitue une menace croissante.

5. Le Comité a également abordé la question de la mise au point par les États-Unis d'un système national de défenses antimissiles et ses effets potentiels sur le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques (Traité ABM)¹. On a fait observer que les systèmes nationaux de défenses antimissiles constituaient notamment une riposte à la prolifération des missiles. Il a été largement reconnu que toute violation du Traité ABM aurait des répercussions qui dépasseraient les frontières des deux parties à l'accord. Face à cette perspective, la Fédération de Russie a réagi avec rapidité. Bien que plusieurs membres du Comité aient estimé que les deux parties concernées pouvaient négocier des modifications aux termes du Traité ABM et que les dispositifs de sécurité pouvaient être maintenus, d'autres se sont déclarés préoccupés par la réaction d'autres États au déploiement d'un système national de défenses antimissiles, craignant que ceux-ci n'invoquent la mise au point de tels systèmes par la principale puissance dotée d'armes nucléaires pour justifier la création de leurs propres systèmes nationaux de défenses antimissiles, notamment des armes de destruction massive, pour leur sécurité régionale ou sous-régionale. Comme l'a déclaré un membre du Comité, il semblerait que, contrairement à la situation qui existait pendant la guerre froide, époque à laquelle la situation politique déterminait le choix des armes, ce sont désormais les armes qui façonnent la situation politique.

6. D'une manière générale, le Comité a déploré que les doctrines nucléaires des États dotés d'armes nucléaires accordent toujours une grande importance à l'utilisation éventuelle de ces armes, à un moment où ceux-ci devraient écarter une telle éventualité. En octobre 1999, les raisons invoquées par le Sénat des États-Unis pour refuser de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont réaffirmé de manière

* La liste des membres du Comité consultatif pour les questions de désarmement figure en annexe au présent document.

inquiétante que le recours aux armes nucléaires restait possible. Le nouveau projet de doctrine militaire de la Fédération de Russie, qui réaffirme l'utilité des armes nucléaires pour garantir la sécurité, est également venu rappeler cette éventualité.

7. C'est cette nouvelle situation en matière de sécurité qui expliquait pourquoi le programme multilatéral de désarmement n'avait pas progressé au cours de la Conférence du désarmement, ni pendant les sessions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, ces trois dernières années. Il est apparu clairement que l'absence de négociations durant la Conférence du désarmement sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles et sur les garanties négatives de sécurité n'était pas due à l'organisation de la Conférence mais à une situation sécuritaire et à un climat politique hostiles à la maîtrise des armements. Depuis sa prorogation pour une durée indéfinie en 1995, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a connu de multiples revers. En dépit des discussions relatives à la façon d'entamer les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START III), l'absence de négociations officielles entre les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires sur de nouvelles réductions des armes nucléaires stratégiques ne présageait rien de bon pour le maintien de l'engagement de base figurant à l'article VI du TNP signé entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres. Le déploiement d'armes nucléaires en Asie du Sud remettrait aussi sérieusement en question l'objectif fondamental du Traité. Le rejet du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par le Sénat des États-Unis a porté gravement atteinte à la crédibilité dudit traité et aux objectifs énoncés par la Conférence de 1995 des États parties au TNP.

8. Au sein du Comité, les avis différaient quant à l'avenir (si avenir il y avait) du TNP face à ces revers mais, à la session d'hiver, les membres du Comité étaient dans l'ensemble peu optimistes quant à l'issue de la Conférence de 2000 des Parties au TNP. Ils ont plutôt souligné qu'au lieu de ne considérer que la réussite ou l'échec de la Conférence, il valait mieux s'attacher à maintenir le régime de non-prolifération nucléaire et à promouvoir le désarmement nucléaire par d'autres moyens.

9. À cette fin, le Comité a prié le Secrétaire général d'user de l'autorité morale que lui confèrent ses hautes fonctions pour appeler tous les États, en particulier

ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à surmonter leurs divergences et à maintenir l'engagement fondamental, figurant à l'article VI, qu'ils avaient pris d'éliminer définitivement ce type d'armes. Les membres du Comité ont proposé que ces appels soient lancés non seulement aux instances s'occupant du désarmement, mais aussi aux grandes conférences portant sur d'autres domaines. Il faudrait également s'adresser à l'opinion publique mondiale, car d'après la majorité des membres du Comité, il était absolument crucial que l'humanité soit consciente des dangers. Il a été proposé d'axer la campagne d'éducation pour le désarmement (examinée ci-dessous) sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

10. À sa deuxième session, en juillet, le Comité a abordé la question des résultats de la Conférence de 2000 des Parties au TNP et des opinions différentes ont été exprimées. Certains membres représentant des États parties ont estimé que le Document final [NPT/CONF.2000/28 (Parts I-IV)] contenait de nouveaux engagements en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et que même si ce document n'était pas parfait, il était réaliste. Ces membres étaient persuadés que la Conférence des Parties avait renforcé les dispositions essentielles du Traité, en particulier pour ce qui était des engagements figurant à l'article VI. Il fallait désormais renforcer ces acquis.

11. Certains membres représentant des États parties ont considéré que les résultats étaient faussés car les discussions qui avaient eu lieu lors de la Conférence, et les accords qui avaient été conclus, n'avaient pas tenu compte du débat animé sur les conséquences stratégiques d'un déploiement éventuel de systèmes nationaux de défenses antimissiles.

12. Les membres représentant des États non parties au Traité ont clairement indiqué que les résultats n'avaient rien à voir avec la réalité politique actuelle, en particulier dans le domaine nucléaire, et qu'ils n'étaient donc pas pertinents. Le fait que, lors de la Conférence, l'on n'ait pas examiné la question essentielle des systèmes nationaux de défenses antimissiles, n'avait fait qu'accroître, chez ces membres, le sentiment d'irréalité.

13. Toutefois, tous les membres du Comité ont recommandé que le Secrétaire général continue de s'intéresser en priorité à la question de l'élimination complète des armes nucléaires et à la promotion de l'information sur les dangers d'une guerre nucléaire. Ils

ont exprimé divers avis sur la proposition du Secrétaire général qui avait suggéré que le Sommet du Millénaire envisage d'organiser une conférence internationale visant à identifier les moyens d'éliminer les menaces nucléaires et à appeler l'attention de la communauté internationale sur l'urgence de ces besoins.

B. Résolution 54/54 K de l'Assemblée générale intitulée « Désarmement général et complet : réduction du danger nucléaire »

14. Le Comité s'est félicité de la possibilité que lui offrait la demande faite au Secrétaire général dans la résolution 54/54 K de l'Assemblée générale de fournir des « informations sur les mesures particulières qui réduiraient sensiblement le risque de guerre nucléaire ». Un plan des mesures envisagées pour réduire le danger nucléaire, ainsi que des documents établis par trois membres du Comité, Harald Müller, Guillermo González et Arundhati Ghose, étaient soumis à l'Assemblée dans un rapport distinct du Secrétaire général (A/55/324). Le Comité n'a pas eu le temps d'examiner ces mesures de manière approfondie et continuera d'en débattre lors de sessions ultérieures.

C. Armes légères (compte tenu de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects)

15. Les délibérations du Comité sur la question complexe de la prolifération des armes légères ont indiqué au moins trois approches possibles de la Conférence de 2001. La première s'intitulerait « sensibilisation mondiale ». Il faut souligner au niveau international les aspects hautement politiques et humanitaires de la question. C'est une question à caractère universel car elle nécessite une symbiose entre les pays développés et en développement, les fournisseurs et les bénéficiaires, et entre les pays en paix et ceux qui sont en guerre. La communauté non gouvernementale et les autres membres de la société civile, notamment les entreprises spécialisées dans les questions de sécurité et les banques privées, prendront une part importante à cet effort.

16. La seconde approche comporterait l'établissement de normes internationales, telles que des critères régis-

sant le transfert et la réception d'armes légères. Il ne sera cependant guère aisé de faire la distinction entre les commerces licite et illicite d'armes légères, étant donné que la Charte des Nations Unies reconnaît le droit de légitime défense. Au vu des disparités entre régions et des spécificités propres à chacune d'elles, certains des membres du Comité ont estimé préférable d'élaborer ces normes à l'échelon régional, voire sous-régional.

17. La troisième approche, qui est de loin la plus importante, comporte des efforts, des initiatives et des activités de la part des régions et des sous-régions sur la question, non seulement en période de conflit ou après les conflits, mais aussi de manière préventive. En outre, il fallait entreprendre des efforts soutenus car les conséquences de la prolifération des armes légères pouvaient continuer de se faire sentir longtemps après la fin d'un conflit. Sur les plans politique et financier, l'appui de la communauté internationale aux régions en la matière sera décisif.

D. Révolution dans les affaires militaires et conséquences sur le désarmement et la limitation des armements

18. À sa trente-cinquième session, le Comité a entamé l'examen de la question de la révolution dans les affaires militaires en s'appuyant sur un document établi par l'un de ses membres, Jean-Marie Guéhenno. Le Comité a considéré que le débat, quoique préliminaire, avait été utile. Il est convenu de continuer à examiner la question et d'en étudier plus longuement les implications dans un certain nombre de domaines, en particulier pour ce qui est des futures mesures de désarmement.

E. Éducation pour le désarmement

19. En 1978, le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale² (la première consacrée au désarmement) préconisait une campagne d'éducation pour le désarmement. En 1980, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a tenu un Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement, qui a élaboré un programme mondial ambitieux en faveur de l'éducation dans ce domaine. Il s'agissait toutefois d'une époque où l'on ressentait avec plus d'acuité la

menace d'un anéantissement nucléaire et où l'on souhaitait vivement que la course aux armements nucléaires soit soumise à un contrôle rationnel. Le Comité a souligné que la démobilisation actuelle vis-à-vis des questions nucléaires, comme cela a été mentionné plus haut, constituait la raison principale du manque d'intérêt manifesté à tous les niveaux à l'égard de l'éducation pour le désarmement. Le Comité a inclus dans le débat sur l'éducation pour le désarmement la question de l'éducation pour la non-prolifération. En fait, il existe de par le monde de nombreux instituts de recherche qui se consacrent aux études sur la paix et au règlement ou à la prévention des conflits. Il est cependant frappant que seuls deux instituts d'études supérieures proposent un diplôme en non-prolifération.

20. Cette année, au Sommet du Millénaire, le Comité a recommandé au Secrétaire général d'appeler l'attention sur la nécessité de mettre en place à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et universitaire) un programme d'éducation pour le désarmement et la non-prolifération. Certains de ses membres ont souligné le fait que le besoin d'une telle éducation était manifeste parmi les parlementaires, les industriels et les milieux d'affaires, les médias et le grand public.

21. Le Comité a invité à la réunion de janvier-février, au cours du débat traditionnel avec la communauté des organisations non gouvernementales, deux universitaires spécialistes de l'éducation pour le désarmement : Betty A. Reardon, de Teachers College (Université de Columbia, New York), qui a souligné que l'éducation pour le désarmement tenait une place centrale dans l'éducation pour la paix et que l'éducation revêtait une importance essentielle pour le désarmement; et Eudora Pettigrew, Présidente de l'Association internationale des recteurs d'université et de la Commission for Disarmament Education, Conflict Resolution and Peace, commission parrainée par l'Organisation des Nations Unies, qui a décrit les problèmes liés à la mise en place de programmes universitaires sur le désarmement.

22. À la session d'été, le Président du Comité des organisations non gouvernementales pour le désarmement (Genève), David Atwood, son Secrétaire général, Colin Archer, et Cate Buchanan de la Women's International League for Peace and Freedom, ont présenté au Comité consultatif, dans un document global, leurs opinions concertées sur l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération. Ils ont appuyé la proposition en faveur d'une étude à faire entreprendre par

l'ONU sur cette question, et se sont déclarés prêts à y collaborer étroitement. Les organisations non gouvernementales et la société civile ont une longue expérience de la formation théorique et pratique en la matière dont l'étude de l'ONU devrait tirer parti.

23. Le débat a suscité nombre d'idées sur les moyens d'intéresser les formateurs des pays développés et en développement à l'éducation pour le désarmement et la non-prolifération, en particulier l'utilisation des méthodes électroniques modernes de communication, spécialement l'Internet. Le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies devraient exploiter toutes les possibilités offertes par cet outil pédagogique et son énorme potentiel.

24. Il a été proposé que, afin d'affiner la notion d'éducation pour le désarmement et la non-prolifération dans le monde actuel et d'orienter la réflexion, l'Organisation des Nations Unies entreprenne une étude de la question. À sa session d'été, le Comité a mis au point un projet de cadre de référence pour une telle étude qu'il a soumis à l'examen du Secrétaire général.

II. Conseil d'administration de l'UNIDIR

25. À la session d'hiver, la Directrice de l'UNIDIR, Patricia Lewis, a transmis au Conseil d'administration de l'Institut une mise à jour provisoire du programme de travail et des prévisions budgétaires révisées de l'Institut pour 2000³.

26. Elle a informé le Conseil d'administration des préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de la création de l'Institut pendant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. À cette occasion, l'Institut tentera de rallier un appui accru de la part de l'Assemblée en vue de renforcer son budget.

27. À sa session d'été, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 2 de l'article III du Statut de l'Institut, le Conseil a approuvé la présentation à l'Assemblée générale du programme de travail et du budget de l'Institut pour 2001 [voir la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice de l'UNIDIR (A/55/267)].

III. Travaux futurs

28. Le Comité a proposé d'inclure les points suivants dans ses futurs travaux :

a) Poursuite du débat sur les mesures particulières qui réduiraient sensiblement le risque de guerre nucléaire, en application de la résolution 54/54 K de l'Assemblée générale;

b) Poursuite du débat sur la révolution dans les affaires militaires et ses conséquences pour le désarmement et la limitation des armements;

c) Examen de la troisième fonction qui incombe au Comité, à savoir « conseiller le Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ».

29. Les autres sujets qui pourraient être examinés sont les suivants :

a) Fonctionnement des régimes de non-prolifération et leurs conséquences pour le désarmement en général;

b) Thème sur lequel pourrait déboucher le Sommet du Millénaire;

c) Désarmement classique;

d) Ensemble de documents qui examinent les zones exemptes d'armes nucléaires dans l'optique de la non-prolifération et du désarmement;

e) Cultures qui encouragent la violence;

f) Espace et possibilité d'une course aux armements dans l'espace;

g) Contributions à la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et résultats qui pourraient en découler;

h) Menace de la prolifération des missiles et conséquences des défenses antimissiles.

Notes

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 944, No 13446.

² Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale.

³ La deuxième fonction qui incombe au Comité consultatif est de faire office de Conseil d'administration de l'UNIDIR.

Annexe

Membres en exercice du Comité consultatif pour les questions de désarmement

M. Munir **Akram**^{a, b}

Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Genève

M. Hanan **Bar-on**^{a, b}

Conseiller principal auprès du Président
Institut Weizmann des sciences
Rehovot (Israël)

M. Rolf **Ekéus**^{a, b}

Ambassadeur de Suède aux États-Unis d'Amérique
Washington, DC

M. Nabil **Fahmy**^{a, b}

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République arabe d'Égypte aux États-Unis
d'Amérique
Washington, DC

Mme Arundhati **Ghose**^b

Ambassadrice
Membre de l'Union Public Service Commission
New Delhi

M. Guillermo Enrique **González**^{a, b}

Ambassadeur d'Argentine aux États-Unis d'Amérique
Washington, DC

M. Raimundo **González**^{a, b}

Ambassadeur
Chef de la Direction du désarmement
Ministère des affaires étrangères
Santiago (Chili)
(à partir de juillet 2000)
Ambassadeur du Chili en Autriche
Vienne

M. Peter **Goosen**^{a, b}

Directeur de la non-prolifération et du désarmement
Ministère des affaires étrangères d'Afrique du Sud
Pretoria

M. Kostyantyn I. **Gryshchenko**^{a, b}

Ambassadeur d'Ukraine aux États-Unis d'Amérique
Washington, DC

M. Jean-Marie **Guéhenno**^{a, b}

(jusqu'en septembre 2000)
Président du Conseil d'administration
Institut des hautes études de défense nationale
Paris

M. **Hu Xiaodi**^{a, b}

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République populaire de Chine
pour les affaires de désarmement à Genève
Genève

Mme Rokiatou **N'Diaye Keita**^{a, b}

Directrice de l'Institut international pour la paix
et la sécurité
Bamako

Mme Graça **Machel**

Présidente de la Fondation pour le développement
communautaire
Maputo

M. Miguel **Marín Bosch**^{a, b}

Président des sessions de 2000
Consul général du Mexique
Barcelone

M. Harald **Müller**^{a, b}

Directeur de l'Institut de recherche sur la paix
Francfort

M. William C. **Potter**^{a, b}

Professeur et Directeur du Center for Non-proliferation
Studies
Monterey Institute of International Studies
Monterey (Californie)

M. Boris **Pyadyshev**^b

(à partir de juillet 2000)
Rédacteur en chef
Affaires internationales
Ministère des affaires étrangères
Moscou

Mme Jane **Sharp**^{a, b}

Chargée de recherches principale
Centre for Defence Studies
Londres

M. Yoshitomo **Tanaka**^{a, b}
Ambassadeur
Président de Radio Press, Inc.
Tokyo

M. Nugroho **Wisnumurti**^a
Ambassadeur
Directeur général aux affaires politiques
Ministère des affaires étrangères
Jakarta Pusat (Indonésie)

M. Guennadi **Yevstafiev**
(jusqu'à avril 2000)
Consultant indépendant auprès du Conseil
de sécurité nationale de la Fédération de Russie
Moscou

Membre de droit

Mme Patricia **Lewis**^{a, b}
Directrice de l'UNIDIR
Genève

Notes

^a A participé à la trente-quatrième session du Comité consultatif.

^b A participé à la trente-cinquième session du Comité consultatif.
